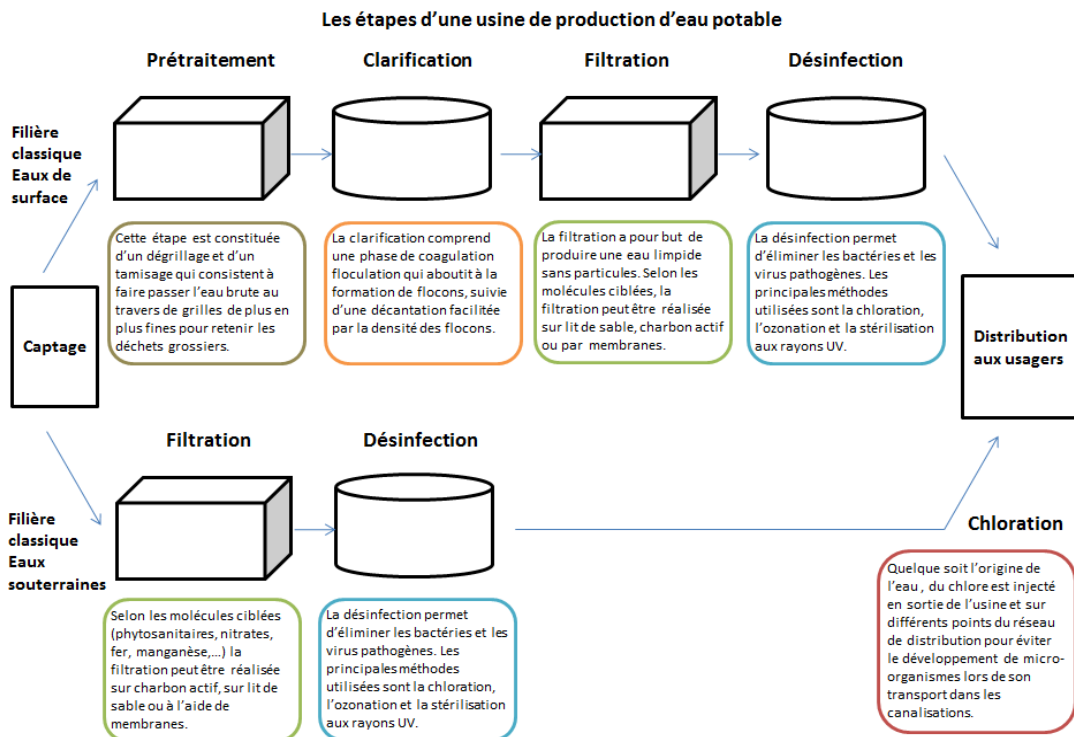


GENERALITES

Une eau est dite **potable** lorsqu'elle ne porte pas atteinte à la santé d'une personne. La ressource en eau peut contenir les éléments suivants : des matières organiques issues de la décomposition de végétaux ou d'animaux, des microorganismes vivants dans le milieu aquatique, des matières dissoutes tels que les chlorures et les sulfates, du sable, des limons,...

L'eau prélevée doit donc être traitée afin de la rendre propre à la consommation humaine. Le traitement, réalisé dans une **usine de production d'eau potable**, varie en fonction de l'origine et de la qualité de la ressource en eau. En effet, les eaux souterraines, protégées par les couches géologiques, nécessitent généralement moins de traitements.



Du traitement de l'eau au robinet :

Une fois traitée, l'eau est acheminée, à travers le réseau de distribution, à un **réservoir d'eau** avant d'être distribuée au robinet du consommateur.

La consommation de l'eau n'étant pas régulière sur une journée, le réservoir d'eau a pour rôle de stocker d'importante quantité d'eau pour pouvoir répondre aux pics de consommation qui ont lieu le matin, à midi et le soir.

Il existe plusieurs types de réservoirs d'eau : des réservoirs au sol ou enterrés construits sur les hauteurs pour que l'eau s'écoule gravitairement vers les habitations ou des réservoirs surélevés appelés des châteaux d'eau permettant d'avoir une pression suffisante pour alimenter la population.

Afin de s'assurer de la **qualité sanitaire** de l'eau, des contrôles réguliers sont réalisés tout au long de sa production : points de captage, usines de production d'eau potable et réseaux de distribution. La fréquence des analyses et les paramètres étudiés varient en fonction de la ressource en eau utilisée et de la densité de la population desservie. Les prélèvements pour les contrôles sont effectués par l'**Agence Régionale de Santé (ARS)** et les analyses par des laboratoires agréés. Tout consommateur peut s'informer de la qualité de l'eau qu'il utilise en se rendant à sa mairie où les résultats des analyses sont affichés ou en consultant le [site santé du Ministère des Affaires sociales et de la Santé](#).

En France, la **commune est responsable de la distribution d'eau potable**. Elle a la possibilité de se regrouper avec d'autres communes pour créer une intercommunalité, de gérer elle-même le service d'eau potable ou encore de déléguer une partie ou la totalité des services à des sociétés spécialisées.

DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Dans le bassin, l'eau potable provient à **93% des eaux souterraines**. Les nappes d'eau souterraine exploitées pour la production d'eau potable s'étendent sur 17 000 km² soit 85% de la superficie du bassin. Concernant les eaux superficielles, il existe seulement 2 usines de production sur le bassin. En 2010, environ 301 millions de mètres cubes d'eau souterraine ont été prélevés pour produire de l'eau potable contre près de 20,6 millions de mètres cubes pour les eaux superficielles.

Du fait de la répartition inégale de la ressource en eau dans le bassin, certaines villes importent de l'eau provenant d'autres secteurs. Ces transferts d'eau potable peuvent être réalisés sur de longues distances. C'est le cas de Lille dont une partie de l'eau provient d'Aire/Lys située à 50 km ou de Dunkerque qui puise l'eau dans une nappe souterraine rechargée par l'usine de ré-alimentation de Moulle.

Il faut savoir que la totalité de l'eau potable produite n'arrive pas jusqu'au robinet. En effet, il peut exister des fuites sur les réseaux de distribution, l'eau s'infiltre alors dans les eaux souterraines. Sur le bassin Artois-Picardie, on estime que **20% des volumes prélevés** n'arrivent pas aux consommateurs.

En 2012, **90% des captages d'eau potable** sont protégés réglementairement et possèdent des périmètres de protection. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie participe activement à la protection de la ressource en eau en menant par exemple des **Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE)** et en protégeant les aires d'alimentation du captage. Environ 10% des captages sont engagés dans une ORQUE pour la lutte contre les pollutions diffuses.